

Glob. J.Arts.Humanit.Soc.Sci

ISSN: 2583-2034 Vol-3 Iss-7, page 783-788



DU MANQUE DE PROFESSIONNALISME MEDIATIQUE AU DECLENCHEMENT DE LA VIOLENCE COLLECTIVE EN AFRIQUE CENTRALE (1994-2016)

\mathbf{RV}

Jean KINGUE MBANG BANG

Université de Dschang



Article History

Received: 26/06/2023 Accepted: 04/07/2023 Published: 08/07/2023

Corresponding author: Jean KINGUE MBANG BANG

Abstract

L'avènement de la démocratie en Afrique au courant des années 1990-1992 avait fondé beaucoup d'espoir dans les nouveaux rapports qui allaient s'établissaient entre les Hommes et Etats d'Afrique centrale. Au rang de ceux-ci, les médias occupèrent une place de choix, passant au crible l'action gouvernementale. Ce dynamisme d'opposition caractérisée par la violation des principes médiatiques, conduit à l'établissement effectif de la violence collective. Cet article vise à établir un rapport entre le manque de professionnalisme médiatique et le déclenchement des conflits entre les Etats. Par le biais d'une méthode interdisciplinaire, différentes sources vont être utilisées. A la fin de cette analyse, il est question d'amener les journalistes à prendre davantage conscience du rôle qui leur incombe dans le processus de préservation de la paix sociale. Pour cela, il s'avère impératif que, dans l'exercice de leur fonction, le respect des principes médiatiques soit une nécessité tant pour les médias publics que privés.

Mots-clés : Afrique centrale- Professionnalisme médiatique- Désinformation- Gouvernement-Violence collective- Paix.

INTRODUCTION

De nos jours, il est important de mentionner que les médias sont un acteur incontournable à la sauvegarde de la transparence du processus démocratique. Dans cette mouvance, l'on comprend la raison pour laquelle de nombreux gouvernements, quel que soit le régime politique dont ils relèvent, recherchent le soutien ou l'approbation de la population nécessaire à la conduite de leurs politiques. En Afrique centrale¹, (J. Koufan; E. Messina; J.M. Monok, 2005 : 57), si cette population est importante, on ne peut la toucher que par l'intermédiaire des moyens de communication de base parmi lesquels figurent la presse, la radio, la télévision, ainsi

que la montée en puissance des réseaux sociaux. Bien utilisés, ils sont très efficaces dans la lutte pour la cohabitation des peuples. Grâce au développement de la technologie de la communication, les médias constituaient l'épicentre de la vie de l'humanité. Toutefois, travailler avec eux c'est aussi maîtriser les enjeux et les risques de leur utilisation, de comprendre et bien connaître les astuces nécessaires à leur fonctionnement.

En rapport avec cet article, la date de 1994 renvoie au déclenchement du génocide rwandais, ce pays d'Afrique centrale, suite à une mauvaise communication médiatique et au camouflage des données par certains pays occidentaux. Quant à l'année 2016, elle s'explique par l'intensification des attaques du groupe terroriste Boko Haram au Cameroun et dans quelques Etats voisins, en violation à la politique d'intégration qui les lie. Comme objectif, cette étude vise à sensibiliser les uns et les autres sur la nécessité du professionnalisme médiatique dans la promotion de la paix en Afrique centrale. Dans l'optique d'une démarche synchronique et diachronique visant à apporter des éléments de réponse, nous

¹ L'Afrique centrale est une sous- région du continent africain. Elle est composée de plusieurs Etats à savoir le Cameroun, le Gabon, le Tchad, la Guinée Equatoriale, la Centrafrique, le Congo, la République Démocratique du Congo (RDC), le Burundi, le Rwanda, Sao-Tomé et l'Angola. Le choix de cet espace géographique s'explique par le déclenchement de la violence collective dans plusieurs Etats, suite à la mauvaise gestion de l'espace médiatique.

procéderons à l'utilisation de diverses sources en Histoire, mais aussi de d'autres domaines de connaissance.

I. LES ATOUTS ET LIMITES DU PROFESSIONNALISME MEDIATIQUE EN AFRIQUE CENTRALE

L'implication des médias dans le processus de développement de nos Etats n'est plus à démontrer. C'est pourquoi dans l'exercice du professionnalisme² médiatique, le respect de principes, tout comme leur violation, constituent le quotidien de cette activité.

1.1. La formation professionnelle des journalistes : un atout dans l'exercice de la fonction

Encore désignés sous le vocable de « quatrième pouvoir », dans le milieu médiatique en Afrique centrale, il est important de rappeler que, formés dans des conditions professionnelles, les journalistes bénéficiaient d'un atout non négligeable. Ceci pouvait s'expliquer par le fait que, même dans les régimes démocratiques, les médias ne se contentaient pas seulement à relayer la propagande gouvernementale. Il revenait aux médias de passer au crible l'action gouvernementale, d'informer le public, de fournir une enceinte au débat publique et de donner à l'opinion publique le moyen de se faire entendre du gouvernement et de faire pression sur lui (New Seta, 2018 : 56). Toutefois, nous précisons qu'un gouvernement ne pourrait être responsable devant l'opinion que si celle-ci est informée de son action et dispose de moyens indépendants lui permettant d'évaluer la légitimité du discours officiel.

En plus, notons que, l'accès aux sources d'informations et aux manifestations publiques dépendaient généralement des critères discriminatoires. Dans ce registre, le Tchad, la Guinée Equatoriale, la Centrafrique, la RDC et même le Cameroun... pour ne citer que ces exemples, s'illustrèrent négativement par des restrictions à la liberté ou simplement en procédant à la censure. C'est pourquoi dans certains cas, suite à une décision des autorités, les professionnels des milieux médiatiques étaient constamment arrêtés et emprisonnés pour espionnage, diffamation et autres motifs, sans véritables preuves pouvant justifier ces arrestations perçues simplement comme abusives³.

Dans le cadre de sa fonction, le journaliste doit savoir qu'il est de son devoir de rendre compte des programmes et des débats sur des thématiques sociales constructives. Tout journaliste devrait être soumis à un devoir de recherche de l'objectivité. C'est la raison pour laquelle il pourrait poser des questions, présenter les différents points de vue et ajouter des informations de fond et des éléments de contexte. Il devrait toujours le faire dans un souci constant d'équilibre et de neutralité.

Ces principes qui ne cessaient d'être violés à la moindre occasion, bénéficiaient du soutien des hommes politiques, mais aussi des médias publics et privés. 1.2 La violation de la liberté médiatique

Dans les principes fondamentaux des Droits de l'Homme votés en 1948⁴, la liberté des médias occupe une place de choix, malgré la réalité qui montre que, bien des pays dits démocratiques ont encore des lois ou pratiques contraires à celle-ci. Dans la sous-région d'Afrique centrale, les Etats procédaient par la censure, interdisant la publication de certains articles ou journaux qui constituaient une entorse dans l'exercice de leur pouvoir. La finalité de ces actes était de masquer au peuple de nombreux faits, mieux encore de maquiller la vérité, en se limitant, dans la plupart des cas, à faire l'apologie de la gestion gouvernementale⁵ (J. Kingue Mbang, 2021: 3).

En rapport avec notre zone d'étude, il fallait prendre des précautions à ce qu'on écrivait dans un journal et même ce qu'on disait en publique. Les journaux, radios, télévisions et réseaux sociaux étaient bel et bien censurés. Ce que ces médias disaient devaient faire plaisir aux gouvernants en le caressant dans le sens du poil de la bête. En d'autres termes, tout média devenait en quelque sorte, l'écho du régime en place, dont la vocation était de chanter les louanges du régime au pouvoir. Ce constat s'observait au Congo-Brazzaville avec l'Espace Républicain pour la Défense de la Démocratie et l'Unité Nationale (L'ERDDUN) qui avait vu le jour le 29 août 1997. L'opinion avait fini par découvrir que ce regroupement représentait 90% de la classe politique et de la société civile congolaise⁶ (P. Soni-Benga, 2005 : 49).

Au Cameroun, la libéralisation de l'audiovisuel avec la loi No 9O/052 du 12 décembre 1990 et le décret d'application No 200/158 du 3 avril 2000 (C. Cardinal Tumi, 2006 : 96), après dépôt d'un dossier qui aurait été déposé par l'Abbé Martin Nag Iked le 31 janvier 2001, sous le No 059/MINCOM, l'autorisation de création et d'exploitation des chaînes privées de radio ou de télévision s'avérait effective.

Cette radio avait à cœur de former et d'informer avec objectivité l'opinion publique et les masses populaires assoiffées de vérité, de justice et de paix, tout en participant au développement harmonieux du pays et à la construction de l'unité nationale. A la suite de la demande d'autorisation de fonctionnement, trois ans après le dépôt dudit dossier, aucune réaction officielle n'était observée. Pour cet homme d'église, la surprise à ce niveau relevait du fait que, de nombreuses autres radios privées commençaient à émettre sans autorisation⁷ (Tumi, 2006 : 99). Il aurait fallu attendre le 10 novembre 2003 pour qu'une notification du Ministre de la Communication au Secrétaire Général de la Province du Littoral, la

Page | 784

² Fait pour une personne d'exercer une activité à titre professionnel (relatif à une profession), avec une grande compétence in *Le Petit Larousse Illustré*, 2007, p. 868.

³ Le Messager, juillet 2012, p. 3.

⁴ Dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'article 19 donnait des précisions sur les libertés d'opinion et d'information, ainsi que d'expression.

⁷ Il faudrait préciser qu'après consultation dans les archives du MINCOM, aucune trace du dépôt de ce dossier ne fut retrouvée. Ceci pour la simple raison que, le prêtre chargé de le faire détenait encore les documents de ladite radio.

« Radio Veritas », à visée entièrement pastorale et non commerciale, ordonne sa fermeture dans la capitale économique. Il fallut attendre l'intervention du Président de la République qui fut le seul à autoriser le fonctionnement de cette radio le 11 décembre de la même année.

Après cette première partie, il nous revient dans le second aspect, de mettre en exergue les méfaits auxquels s'exposait une mauvaise utilisation des médias.

I. DU MANQUE DE PROFESSIONNALISME MEDIATIQUE AU DECLENCHEMENT DES CONFLITS

La tentation de réduire l'information à sa seule dimension marchande contribua dans de nombreux cas, à l'établissement d'un terrain fertile favorable aux troubles sociopolitiques.

1.1. Un environnement médiatique propice au déclenchement de la violence collective

Avec la montée en puissance du numérique et des supports tels que les réseaux sociaux (RS), des formes d'information et de communication sont nées. C'est davantage le lieu par excellence ou les citoyens pouvaient exercer leurs libertés publiques dont ceux de s'exprimer (liberté d'expression), de s'associer (liberté d'association), d'informer et de s'informer (accès à l'information). Cette explosion numérique avait plutôt, dans un contexte de village planétaire, pour reprendre cette expression de Marchal Mac Luhan (cité par P.J. Kamtchang, 2018:130), de favoriser l'émergence de nouvelles formes et techniques de collecte, de traitement et de diffusion des informations. C'est ainsi que le cyber journalisme était créée pour rompre avec le journalisme classique, afin de ne pas être à la traine des mutations du monde. Dans les normes, ce boom numérique venait ainsi permettre l'amélioration de la gouvernance et l'ouverture des données.

Contrairement aux différents principes médiatiques, nombreux étaient ceux qui violaient les approches de traitement de l'information, depuis sa collecte jusqu'à sa diffusion. L'on comprendrait pourquoi il était très facile pour certains responsables, dans l'exercice de leur profession, de procéder par des pratiques visant à fausser les informations. Pour y parvenir, ces derniers procédaient par le « Fact-Checking », les « Fake-News » et la pratique du « Data Journalisme » (P. Bradshaw 2015). Tout

⁹ Contrairement à ce que prévoit le « Fact-Checking », qui est la vérification des faits, (traduction de l'anglais fact-checking) est un travail d'investigation. Le manque de professionnalisme s'illustrait par l'absence de vérification des faits, le travail n'étant rien d'autre que celui d'un amateur sur la véracité des déclarations des experts, mais aussi parfois sur un manque total sur la neutralité des médias eux-mêmes dans leur traitement de l'information.

Parlant des « Fake-News », il s'agissait des fausses nouvelles qui étaient des informations délibérément fausses ou truquées (fake qui veut dire en anglais faux, truqué) émanant d'un ou plusieurs individus, in NewSeta, 2018, p. 134.

ceci avait pour objectif d'aider le citoyen à mieux comprendre sa société, de participer efficacement à la gestion de sa cité et sur cette base, de mieux exercer son vote chaque fois que l'occasion se présentait.

En rapport avec notre analyse, il revenait aux Hommes des médias comme aux autorités des milieux gouvernementaux proches du pouvoir, de falsifier les informations transmises, afin de consolider l'image de la partie qu'il soutenait. Autrement dit, il était question de participer à des tentatives de désinformation via les médias traditionnels ou médias sociaux, avec l'intention d'induire la partie adverse en erreur dans le but d'obtenir un avantage financier ou politique (P. Lacoste, 1987 : 7). Les articles de « Fake- News » employaient souvent des titres accrocheurs ou des informations entièrement fabriquées, en vue d'augmenter le nombre de lecteurs et de partages en ligne. Les sites à l'instar de Facebook furent impliqués dans la propagation de fausses nouvelles.

L'exemple du Rwanda permit d'avoir plus de précisions. Par manque de professionnalisme, l'environnement médiatique joua un rôle déterminant dans le déclenchement de la violence collective. Au niveau national, Jean-Baptiste Bamwanga, le chef des programmes à la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM) au Rwanda et membre fondateur au sein de ce média, diffusait plusieurs fois un faux communiqué qui aurait été remis à la « Direction des opérations militaires » par une « Organisation pour la non-violence », prétendument basée à Nairobi (T. Gatswa, 2006 : 35). Le communiqué appelait les « patriotes » à résister au plan du Front Populaire Rwandais (FPR) d'éliminer les personnalités Bahutu quelles que soient leurs tendances politiques et religieuses. Après des investigations, il fut prouvé que ce qui était désigné comme « Direction de l'opération militaire » mentionnée dans le communiqué n'existait pas l'organigramme militaire rwandais, tout comme la supposée « Organisation pour la non-violence » qui ne figurait aucunement dans le panorama des Organisations Non Gouvernementales basées dans la capitale kenyane. Quelques jours plus tard, la région du Bugesera à forte concentration des Batutsi, subissait des violences énormes. Plus de 560 personnes furent tuées. Dans la période d'avril à juillet 1994, une tragédie similaire se reproduisait dans ce pays, avec une forte implication des pays étrangers (G. Prunier, 1995:39).

Dans d'autres Etats de l'Afrique centrale, la violence allait également laisser ses marques. Plusieurs d'entre eux usèrent de celle-ci, pour contraindre les hommes et femmes de médias dissidents au silence, par le biais de menaces, tentatives d'intimidations, des emprisonnements, pire encore des assassinats. Au Congo, principalement dans les grandes villes de la province du Nord-Kivu (Goma, Bukavu ou Beni), comme au Rwanda (Kigali)

Le « *Data Journalisme* » est une pratique du journalisme basée sur l'exploitation des données. Mais de nos jours, nous vivons dans un monde numérique dans lequel tout pourrait être décrit avec simplement deux chiffres : des zéros et des uns qu'on exploite pour fausser les données dans différents domaines (meurtres, résultats électoraux, maladie, la corruption et le mensonge : des uns et des zéros in Kamtchang, pp. 131-134.

Page | 785

⁸ Cameroun Tribune, 12 Décembre 2013, p. 3.

et en Centrafrique (Bangui, Bouali, Bossembele, Pissa, Mbaïki), les élections se déroulaient parfois pendant les conflits ou dans les contextes sensibles, la pression sur les journalistes augmentant en période pré-électorale (J. Raupp, 2015 : 7). Au Cameroun, les médias constituaient en plus un instrument de la violence, en attisant, par la rumeur et la propagande, la méfiance et la haine entre les personnes ou communautés. Dans cette optique, les « terroristes » menaient une campagne dont l'objectif était l'instauration de la peur, la haine et la violence (J. Mbang, 2021 : 4)¹⁰. Ce cadre de violence rejoint en bonne et due forme les mécanismes utilisés dès 2013, année du début des incursions de la secte terroriste Boko Haram dans l'Extrême -Nord du territoire camerounais, principalement dans les départements du Logone et Chari, mais aussi au Mayo-Sava (Z. Ngniman, 2019: 24). Cette campagne haineuse sur internet était aussi alimentée par des Fake News, renforçant ainsi la psychose et dissuadant les populations ayant fui leurs villages d'y revenir.

A ces éléments sus mentionnés, se joignait une forte manipulation des facteurs culturels dans le déclenchement de la violence.

1.2. Les barrières culturelles dans la prise en compte des actes de violence en périodes électorales

Les barrières culturelles, l'usage de la haine ethno-tribale et linguistique étaient très souvent prises en compte dans ces actes de violence, surtout à la veille des périodes électorales. Par cette terreur, il était question de véhiculer des messages dont la portée était de fragmenter la société toute entière. A cet effet, on se souvient du génocide perpétré au Rwanda avec l'aide de la ténébreuse et tristement célèbre « Radio Mille Collines », mais aussi du journal Kangura. On constatait en outre que dans certains pays où la majorité des conflits étaient interconnectés (RDC, Rwanda, Burundi), la méfiance envers les voisins était assez forte (A. Guichaoua, 1995 : 17). Ceci se justifiait par le fait que, des rumeurs concernant la mort d'un président voisin pourraient constituer un élément de tension transfrontalière non négligeable. Comme exemple en 2014, nous avons souvenance des implications sociale, politique et diplomatique de la rumeur qui circula en RDC, annonçant la mort du président rwandais Paul Kagamé (Raupp, 2015:7).

Toujours dans les régimes démocratiques en Afrique centrale, les élections correspondaient à des périodes de forte couverture médiatique et de rapports entre les partis politiques, dans leur détermination à accéder au pouvoir. Ces temps de transition furent souvent entrainés par des langages concurrentiels, des tensions croissantes et des crises politiques occasionnelles débouchant parfois même aux conflits violents collectifs. Dans ce contexte, on ne pourrait nier l'implication des médias en tant que catalyseurs principaux de ces dynamismes. Par conséquent, le rôle des journalistes devint particulièrement crucial pendant le processus électoral, d'où la nécessité pour ceux-ci de dépendre de leurs

¹⁰ La cible principale de ceux-ci était l'assassinat de tous ceux qu'ils considéraient comme partisans du régime en place (forces de défense et de sécurité, autorités administratives et autres représentants de l'Etat). compétences professionnelles. Ainsi, les médias devraient se préparer à fournir des informations approfondies, vérifiées et impartiales, tirées d'un certain nombre de sources diverses. Dans la même lancée, ils gagneraient à s'abstenir de publier des informations encourageant les divisions ou des discussions antagonistes susceptibles de prôner la violence, voire de compromettre la cohésion sociale.

Malheureusement, dans la pratique, la réalité fut toute autre. Pour ce qui était de la haine ethno-tribale, quelle que soit l'ampleur de celle-ci véhiculée par des médias et racismes, ces violences collectives ne pouvaient se réaliser sans le concours de la machinerie politique et militaire, combinée à d'autres facteurs. C'est probablement pour cela que l'incitation aux antagonismes ethniques fut exploitée de part et d'autre. Alors que la guerre et les surenchères médiatiques battaient le plein, la campagne de violence prenait une nouvelle tournure. C'est ce qu'on observait dans les crises répétitives au Burundi et au Rwanda entre les Banyarwanda et les Barundi (Bahutu, Batutsi et Batwa) du Rwanda et Burundi 11.

Les conflits collectifs minant l'Afrique centrale depuis plusieurs années, constituèrent un véritable frein à son développement. Soucieux de mettre fin aux violences diverses et instaurer une véritable paix, le professionnalisme médiatique serait d'un apport considérable.

I. PROMOUVOIR LA PAIX SOCIALE AU DETRIMENT DE LA VIOLENCE COLLECTIVE

Les fonctions qu'assurent les médias en matière d'enquête et d'information sont nécessaires dans la lutte contre la propension au secret propre à tout gouvernement. Le respect de certains principes permettrait aux journalistes de se démarquer encore plus, en vue de promouvoir la paix sociale.

3.1 L'indépendance et le professionnalisme des journalistes : une nécessité

Parlant de l'indépendance, les citoyens attendent des médias qu'ils relatent des faits exacts et précis. Pour cela, le journaliste devrait garder son indépendance éditoriale et résister aux pressions politiques, sociales ou pécuniaires susceptibles d'infléchir sa rigueur dans le traitement de l'information. Cette indépendance s'illustrait également à l'égard des partis politiques et candidats, même si, dans une certaine mesure, la proximité avec eux pouvait parfois permettre de mieux cerner leur personnalité et leur programme. Cependant, il faudrait éviter une trop grande connivence qui pourrait le mettre dans un rapport de dépendance

¹¹ Ces peuples qu'on retrouvait dans les deux pays avaient une même culture et, certains chercheurs estimaient qu'il serait hasardeux d'établir entre eux une différence en s'appuyant simplement sur les caractères physiques. Le 1^{er} juillet 1962, les deux pays qui avaient vécu sous une administration coloniale centralisée avec pour capitale Bujumbura, accédèrent à l'indépendance séparément. Plus d'une trentaine d'années après, le rapprochement entre ces peuples fut exploitée dans l'optique du déclenchement de la violence collective dans ces entités géographiques, in *Le Génocide Rwandais*, p.30.

morale, faisant de cet acteur du « quatrième pouvoir », un simple moyen à utiliser pour relayer favorablement leur message et leur image dans l'opinion.

Ceci n'est pas toujours une tâche aisée, quand on sait les menaces quotidiennes auxquelles étaient exposés les médias.

Au rang de quelques cas choisis, l'on constatait très souvent que le propriétaire d'un média proche à un candidat, veillait que ses journalistes assurent une couverture favorable à ce dernier. Ce n'est pas un secret de voir un gouvernement demandé aux journalistes d'un média public, d'assurer une couverture favorable au parti au pouvoir.

Conscients des efforts effectués par les médias dans notre sousrégion, plus de professionnalisme en tout temps serait une initiative louable. Ainsi, dans le cadre de cette activité professionnelle à laquelle prennent part les hommes et les femmes, les médias auraient un rôle encore plus important, si on s'attardait davantage à l'émancipation et la promotion de ces dernières. Pour y parvenir, les médias devraient cesser de diffuser des images sexuelles et stéréotypées de femmes¹² (P. Noutcha Issoy, 2017 : 123). Contrairement à ces faits qui prenaient de l'ampleur, il serait plutôt bénéfique d'utiliser les femmes progressistes dans leurs programmes, afin de procéder à la sensibilisation des autres et améliorer dans de meilleures conditions leur statut. Dans son ouvrage relatif aux questions du développement de l'Afrique, l'historien (J. Ki-Zerbo, 2003 : 111-128) consacra un argumentaire important sur la participation des femmes. C'est ce qu'il essayait de démontrer en affirmant que : « Les Africaines n'ont aucun complexe d'infériorité et disposent d'une capacité créatrice, d'une force d'initiative qui est frappante dans tous les domaines. A terme, c'est une garantie absolue pour la libération ».

Convaincus de l'ampleur des menaces que représentait Boko Haram pas seulement pour le Cameroun et le Tchad, mais pour la sous-région entière, le rôle crucial que devrait jouer la République Fédérale du Nigéria dans la lutte contre cette secte, engagea les chefs d'Etats à mener des actions politico-diplomatiques en tant de crises

3.2 La communication diplomatique dans la sous-région en tant de crises

Rappelons avant tout que, dans les modes de règlement des conflits, la négociation vient naturellement en premier. Même si l'on peut penser, avec raison, qu'elle n'aboutissait pas toujours à une solution à l'amiable, elle permettait de cerner les termes du différend, de voir les points sur lesquels les parties s'opposaient. Ce n'est qu'après échec de cette phase et persistance des actes terroristes par la partie adverse que, des mesures de riposte commune pouvaient être envisagées par l'autre camp. Ainsi, les Etats de l'Afrique centrale se trouvèrent dans l'obligation de renforcer la surveillance de leurs territoires respectifs, en vue de mener des actions de sensibilisation et de communication au profit de leurs populations, pour réduire les risques d'infiltration de la violence terroriste de Boko Haram à l'intérieur des frontières de leur sous-région et couper les réseaux de ravitaillement de la secte.

A l'échelle régionale et sous-régionale, les stratégies de riposte se multipliaient. Une concertation des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) avait lieu à Addis-Abeba en marge de la 24e session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine (UA). Elle était suivie par une session extraordinaire à Yaoundé le 16 février 2015, de la conférence de chefs d'Etat du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), à l'effet d'adopter une stratégie sous-régionale de riposte contre ce groupe terroriste.

Convaincus du rôle déterminant que pourrait apporter l'Etat du Nigéria dans le cadre de cette coopération, celui-ci fut associé aux diverses initiatives de lutte contre cette secte. Au courant de cette année, la formulation régionale de riposte aboutit à la création d'une Force Multinationale Mixte (FMM) regroupant les pays riverains du Lac Tchad. Sous son action, de grandes offensives militaires furent déployées entre 2015 et 2016, obligeant ladite secte au repli (Ngniman, 2019 : 27)¹³. Face aux défis multiformes et en raison de leur caractère de gravité, les circonstances amenaient le pouvoir camerounais à intensifier la communication institutionnelle et médiatique, en jouant la carte de la fermeté. Ces défis englobaient les questions ayant trait entre autres : aux atteintes à l'intégrité territoriale par Boko Haram ; aux atteintes à la sûreté de l'Etat; aux crises socio-politiques; à l'activisme intense des contempteurs du pouvoir soutenus par certaines ONG internationales sur les médias et les réseaux sociaux.

Il ne fait pas de doute que dans un contexte de promotion de la paix dans la sous-région, médias et professionnalisme devraient vibrer en phase, en veillant rigoureusement au respect des principes par les journalistes, malgré le contexte qui ne leur rend pas la tâche aussi facile. On gagnerait donc à mener ce combat au quotidien. C'est probablement une des raisons pour lesquelles Saint-Exupéry préparait les peuples aux difficultés en affirmant que « L'Homme se découvre face à l'obstacle » (A. Saint-Exupéry, 1939 : 9).

CONCLUSION

A la fin de notre analyse, il est important de rappeler que le fil conducteur de ce débat scientifique était de mettre en exergue les méfaits du manque de professionnalisme médiatique dans le déclenchement de la violence collective en Afrique centrale de 1994 à 2016. Conscient de l'importance du rôle des médias dans notre zone d'étude, la montée en puissance du numérique et des réseaux sociaux sur la scène internationale cèdent place à un constat caractérisé, en marge des principes universels et nationaux, par la violation permanente des lois régulant le secteur médiatique. Dans ce contexte, l'indépendance des médias par le respect de l'éthique et de la déontologie journalistiques, pourraient permettre d'établir un rapprochement bénéfique avec les gouvernements des Etats concernés, en vue d'une gestion meilleure. Emprunt aux intérêts politiques des uns et autres, les manipulations érigées en normes dans le déclenchement des conflits collectifs, devraient céder place au respect scrupuleux de la liberté des médias. Le

-

¹³ Ces attaques obligèrent la secte au repli, jusqu'à la reprise de ses attaques en 2019 dans la région du Lac Tchad et au Nigéria.

professionnalisme des Hommes de médias dans l'analyse des événements de façon responsable, constituerait une contribution digne, visant à instaurer une véritable paix dans le continent, particulièrement en situation de tensions socio-politiques. Médiateurs incontournables dans le processus d'une émergence véritable, les médias constitueraient une voie propice pouvant conduire à la libération de cette partie du continent, mais surtout de l'Afrique toute entière.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

1. OUVRAGES

- 1. BRADSHAW, Paul (2015), *Guide du journalisme*, Birmingham City University.
- 2. KI-ZERBO, Joseph (2003), *A quand l'Afrique?* Entretien avec René Holenstein, Editions de l'Aube.
- 3. KOUFAN, Jean; MESSINA, Ernest; MONOK, Jean-Marie (2005), *L'Education à la citoyenneté en classes terminales*, Yaoundé, Proximité.
- 4. GUICHOUA, A. (1995), Les crises politiques au Burundi et au Rwanda, Paris, Karthala.
- 5. NEWSETA, (2018), Médias, paix et élections, Yaoundé.
- 6. NGNIMAN, Zacharie (2019), *Cameroun. L'impératif du vivre-ensemble*, Yaoundé, Hérakleon.
- 7. PRUNIER, Gérard (1995), *The Rwanda crisis. History of a genocide*, Kampala, Fountain Publishers.
- 8. PETTIT LAROUSSE ILLUSTRE (2007), Paris, Cedex.
- 9. SAINT-EXUPERY, Antoine de (1939), *Terre des Hommes*, Paris.
- 10. SONI-BENGA, Paul (2005), Les non-dits des violences politiques du Congo-Brazzaville, Paris, Budapest, L'Harmattan.
- 11. TUMI (Cardinal), Christian (2006), Les deux régimes politiques d'Ahmadou Ahidjo, de Paul Biya et Christian Tumi, Prêtre, Macacos.

2. ARTICLES

- 1. BANG MBANG KINGUE, Jean (2021), « Les techniques de communication en temps de crises », in *Formation des Ambassadeurs de la Paix*, Université de Yaoundé 2 (Soa), Association Abcd, pp.1-10.
- GATSWA, Tharcisse (2006), « Les origines du génocide rwandais », in EBOUSSI BOULAGA, Fabien; OLINGA, Alain Didier, Le génocide, rwandais. Les interrogations des intellectuels africains, Yaoundé, Clé, pp.19-39.
- KAMTCHANG, Paul-Joël (2018), « Comment les nouvelles approches et techniques en journalisme peuvent contribuer à l'équité sociale », in *NewSeta*, pp. 130-135.
- 4. LACOSTE, Pierre (1987), « Information, Désinformation et Défense », in *Politique Internationale* No 35, Hachette, pp.5-13.
- NOUTCHA ISSOY, Prudence Lubiche (2017), « Femmes, élections et participation politique au Cameroun », in Médias et journalisme dans le travail

- pour la paix, Bafoussam-Berlin, SCP et BFDW», in *Paix* et Démocratie, NewSeta, pp. 114-127.
- 6. RAUPP, Judith (2015), « Avec les informations contre la peur : un projet transfrontalier dans les Grands-Lacs

3. JOURNAUX

- 1. L'Action No 1213 du 29 mai 2019.
- 2. Cameroun Tribune, décembre 2013.
- 3. Le Messager, juillet 2012, pp. 3-7.